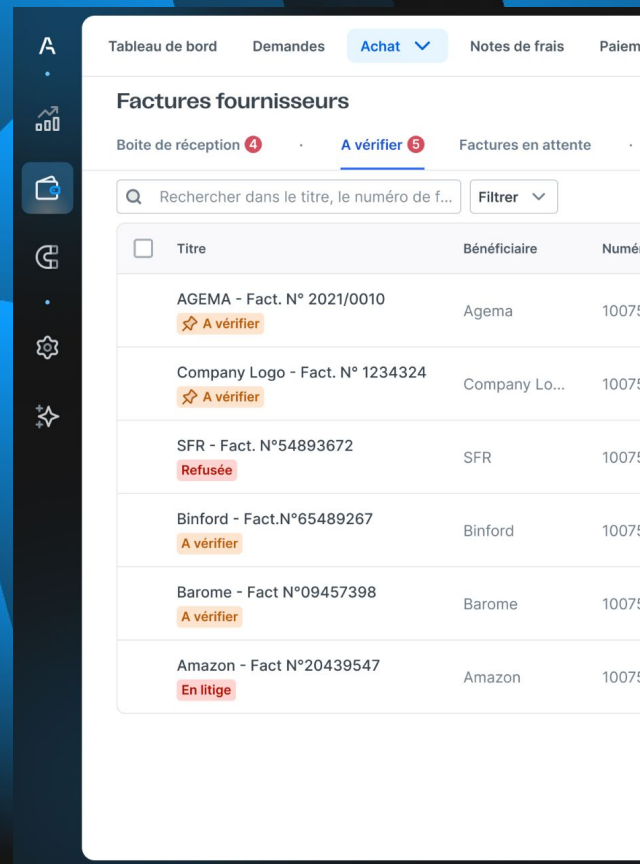


Agicap

Facturation électronique Comment choisir sa PA ?

(Plateforme Agréée, ex-PA)

Un guide pour transformer la réforme de la facturation électronique en levier d'optimisation de vos postes fournisseurs et clients et de protection de votre trésorerie.



À qui s'adresse ce guide ?

Ce guide s'adresse principalement aux DAF. À ce jour, près de **70% d'entre eux n'ont pas encore choisi leur PA (Plateforme Agréée)**, et une part significative gère encore ses processus fournisseurs sur Excel ou papier.

Le guide intéressera également les responsables comptables en charge des achats et des ventes, les credit managers, les responsables ADV, ainsi que les DSI impliqués dans l'intégration technique des PA.

Enfin, il constitue un support utile pour les partenaires d'Agicap souhaitant mieux valoriser notre solution dans le contexte de la réforme.

Sommaire

1. Rappel sur le contexte, les objectifs et le calendrier de la réforme
2. Comment choisir sa Plateforme Agréée de réception ?
3. Comment choisir sa Plateforme Agréée d'émission ?
4. Pourquoi choisir Agicap comme Plateforme Agréée ?

Partie 1

Rappel sur le contexte, les objectifs et le calendrier de la réforme

Quels sont les **objectifs** de la réforme ?

La réforme de la facturation électronique vise avant tout à améliorer la trésorerie des entreprises, en particulier des PME, souvent pénalisées par des délais de paiement qui s'allongent.

En supprimant les excuses liées aux factures perdues ou non reçues, elle impose plus de rigueur et de transparence.

Mais au-delà de la conformité, **c'est une opportunité unique d'accélérer l'automatisation des processus achats et fournisseurs** : validation plus rapide, paiements mieux maîtrisés, et moins de temps passé sur les tâches administratives.

C'est là qu'Agicap se distingue, en allant bien au-delà du simple rôle de Plateforme Agréée.

Notre solution centralise l'ensemble du processus d'achat, de la demande initiale jusqu'au paiement via le protocole EBICS TS. Elle assure également le suivi des factures fournisseurs et des dépenses réglées par cartes professionnelles. Mais Agicap ne s'arrête pas là : elle propose aussi une gestion complète du poste clients, du suivi des encaissements au recouvrement, tout en offrant des outils de pilotage précis de la trésorerie.

Agicap rassemble sur une plateforme unique tous les leviers de votre performance cash.

Quel est le calendrier de la réforme ?

Initialement, la réforme devait s'appliquer à partir de juillet 2024. Malgré ce délai supplémentaire, c'est **maintenant qu'il faut s'y préparer!**

PÉRIODE DE TRANSITION 2026-2027



Réception des factures (via PA)

Toutes les entreprises devront accepter les factures électroniques et **devront être équipées d'une plateforme de réception**



Emission des factures (via PA)

Les **GE**⁽¹⁾ et les **ETI**⁽²⁾ devront émettre les factures électroniquement

Les **PME / TPE**⁽³⁾ et **micro-entreprises**⁽⁴⁾ devront à leur tour émettre les factures électroniquement



Cela ne concerne que les entreprises assujetties à la TVA en France et les factures domestiques

1. Grande entreprise : effectif > 5000 ou CA > 1,5md€ et total de bilan > 2md€

3. Petite et moyenne entreprise : 10 < effectif < 250 + CA < 50m€ ou total de bilan < 43m€

2. Entreprise de taille intermédiaire : 250 < effectif < 5000 et 50m€ < CA < 1,5md€ ou total de bilan < 2md€

4. Micro-entreprise : effectif < 10 et CA < 2m€ ou total de bilan < 2m€

Quels sont les 4 volets du périmètre de la réforme ?

1. E-invoicing B2B domestique

Facture électronique pour toutes les opérations entre professionnels

Facturation électronique pour toutes les opérations effectuées en France (soumises à la TVA)

2. E-reporting des données de paiement

Transmission des données d'encaissement

Transmission des informations par le fournisseur / prestataire, uniquement sur les prestations de services, hors option TVA sur les débits, hors opérations autoliquidées

3. E-reporting B2B international

Transmission des données de transactions B2B international

Transmission des données des factures si votre fournisseur ou votre client professionnel est situé dans ou hors de l'UE

4. E-reporting B2C

Transmission des données de transactions B2C

Transmission du chiffre d'affaires réalisé par jour avec des particuliers ou des personnes morales non assujetties à la TVA (ex. associations)

👉 Le terme **e-reporting** peut donc recouvrir 2 obligations : d'une part, la transmission des **données de paiement** et d'autre part, la transmission des **données de transactions**.

Les deux dispositifs sont distincts, le e-reporting de paiement étant lié à la facturation électronique. Dans tous les cas votre PA se chargera de transmettre ces informations.

Qu'est ce qu'une **facture électronique** ?

Pré-requis à valider :

- ☒ Forme électronique normée (Factur-X, UBL, CII)
- ☒ Format également normé de certaines mentions obligatoires d'une facture
- ☒ Transmission par l'intermédiaire d'une Plateforme Agréée (PA)

Ne seront plus acceptés par la réglementation :

- ☐ Facture "papier" scannée
- ☐ PDF ordinaire
- ☐ Document généré par un logiciel comptable puis envoyé par mail



Concrètement : les factures ne seront plus envoyées directement du fournisseur au client, mais seront transmises par l'intermédiaire de Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PA).

Les Plateformes Agréées sont **officiellement immatriculées par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)** après avoir satisfait à un ensemble strict de critères techniques, de sécurité et de conformité réglementaire. Pour garantir la légitimité d'un prestataire, l'administration met à disposition un **répertoire public** listant les PA approuvées. Il est essentiel de consulter ce registre avant toute contractualisation, afin de s'assurer que la plateforme choisie est bien habilitée à opérer dans le cadre de la réforme. Attention, **à ce stade, les PA sont immatriculées sous réserve** de pouvoir se connecter au portail public lorsqu'il sera opérationnel et de réussir un audit externe. La liste est disponible en ligne sur le site des impôts : [Liste des PA immatriculées](#).

Quelles sont les **prochaines étapes** pour vous ?

1

Définissez les responsabilités dans le processus

- Impliquez les fonctions amenées à **contribuer à l'évolution** de la facturation (Finance, Comptabilité, SI, ADV, Juridique...)
- La décision et le lancement du projet doivent être **sous la responsabilité de la direction financière** qui aura en tête tous les impacts du projet

2

Préparez la phase de transition au sein de vos équipes

- Dressez un état des lieux de **vos flux entrants et sortants** et des processus cibles
- **Impliquez vos équipes en amont** de l'implémentation, surtout avec les futurs utilisateurs pour appréhender les différents éléments (fonctionnalités, interface utilisateur...)
- **Identifiez un "champion"** qui pourra mener le projet à bien en coordonnant et motivant les parties prenantes

3

Anticipez l'implémentation de votre plateforme avant le 1er septembre 2026

- **Anticipez le temps d'implémentation** pour être prêts avant le 1er septembre 2026 et pouvoir recevoir les factures des grandes entreprises
- Au-delà du paramétrage technique, prenez également en compte le temps pour votre équipe d'intégrer les nouveaux processus

Partie 2

Comment choisir sa PA de réception ?

Que signifie choisir sa PA de réception ?

À compter de l'entrée en vigueur de la réforme, vous ne recevrez plus directement les factures de vos fournisseurs domestiques assujettis à la TVA. Celles-ci seront transmises par leur PA d'émission à votre PA de réception, ainsi qu'au Portail Public de Facturation (PPF).

Pour organiser cette interconnexion, la DGFIP mettra en place et tiendra à jour un annuaire regroupant toutes les entreprises françaises assujetties à la TVA. **Cet annuaire permettra d'associer chaque entreprise à sa ou ses PA de réception.** Quatre niveaux d'identification y seront utilisés : le SIREN, le SIRET, le suffixe et un code de routage.

Vous aurez la possibilité de choisir une seule PA pour l'ensemble de votre entreprise ou d'en sélectionner plusieurs, en fonction de la nature de vos flux.

Comment cela fonctionnera-t-il concrètement ? Lors de la contractualisation avec une PA, vous devrez signer un document autorisant celle-ci à se déclarer comme votre PA de réception auprès de l'annuaire national de la DGFIP. Le format précis de cet "accord de désignation" est actuellement en cours de définition par la commission AFNOR.

Exemples

Cas n°1 : La société choisit une unique PA.

SIREN	PA
823 248 703	PA ACME

Cas n°2 : La société choisit 2 PA différentes, une pour le siège et l'autre pour ses entrepôts.

SIREN	SUFFIXE	PA
823 248 703	SIEGE	PA 1
	ENTREPOT_1	PA 2
	ENTREPOT_2	PA 2

Cas n°3 : La société choisit 2 PA différentes pour ses 2 entités.

SIREN	SIRET	PA
823 248 703	823 248 703 00063	PA 1
	823 248 703 00070	PA 2

Cas n°4 : La société a besoin d'un niveau de granularité plus important et utilise les codes de routage.

SIREN	SIRET	CODE DE ROUTAGE	PA
823 248 703	823 248 703 00063	FACTURES_PUBLIQUES	PA 1
		REGIE	PA 1
		MAINTENANCE	PA 1
		COMMUNICATION	PA 1
	823 248 703 00070		PA 2

Quels sont les critères de choix d'une PA de réception ?

1. Intégration

- Interfaçage avec les logiciels de facturation et ERP existants

2. Coût et déploiement

- Frais de mise en place et de formation
- Tarification en fonction du nombre de factures envoyées
- Coût des services additionnels
- Délai estimé pour un déploiement complet (y compris tests avec des fournisseurs pilote)

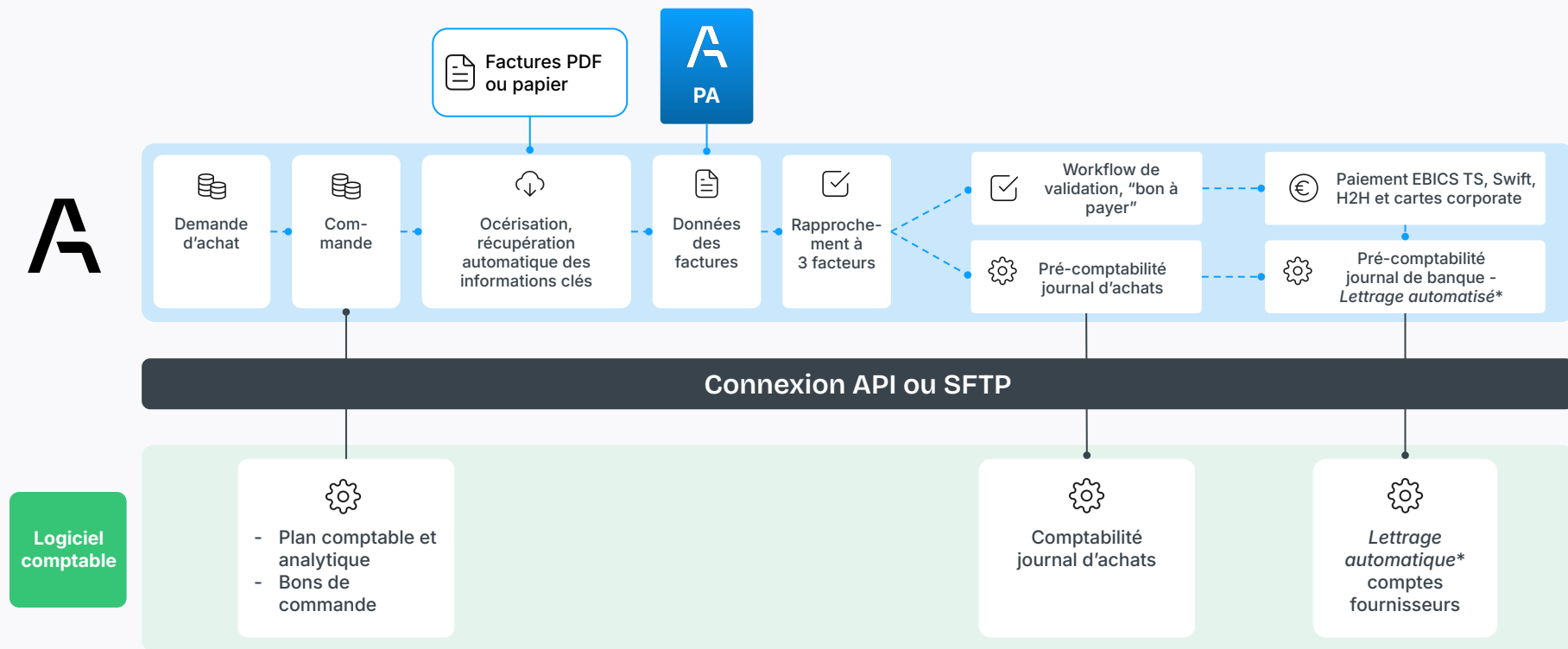
3. Support et sécurité

- Support technique multicanal (email, téléphone, portail client)
- Délai de réponse moyen du service client
- Engagements de SLA (temps de réponse, résolution des incidents)
- Compatibilité avec le système d'authentification interne et/ou double authentification et gestion des droits utilisateurs par rôle (ADV, comptabilité, etc.)

4. Services additionnels de gestion du poste fournisseurs

- Capture automatique des données via OCR pour les documents non structurés
- Workflow de validation multi-niveaux (responsables, comptabilité, DAF)
- Application de règles de validation (montant, fournisseur, code budget)
- Intégration des demandes d'achats
- Rapprochement automatique à 3 facteurs (bons de commande, bons de livraison et factures)
- Pré-comptabilité automatisée et export des journaux d'achat et de banque, et lettrage automatisé
- Paiement intégré via EBICS TS
- Suivi budgétaire et analytique intégré (avec indicateurs d'engagements)
- Archivage à valeur probante sur 10 ans (avec tiers de confiance ou coffre-fort numérique)
- Recherche avancée de documents (filtrage, export, marquage)
- Possibilité de consultation partagée (auditeurs, CAC, expert-comptable, etc.)

Comment Agicap s'intègre à votre processus achats



*Roadmap produit à titre indicatif et non contractuel : lettrage automatisé fin d'année 2025

Retrouvez toutes vos factures fournisseurs sur la Plateforme Agréée Agicap

1. Boîte de réception des factures

Tableau de bord Demandes Achat Notes de frais Paiements Transactions par carte Pré-Comptabilité CompanyName

Factures fournisseurs

Boîte de réception 4 A vérifier 5 Factures en attente Vérifiées

Rechercher dans le titre, le numéro de f... Filtre Importer de nouvelles factures

	Titre	Bénéficiaire	Numéro de fac...	Date de factur...	Date d'échéance	Montant (HT)	Montant (TTC)
	AGEMA - Fact. N° 2021/0010 Conforme	Agema	100753	14 avr. 2025	15 mai 2025	265,00 €	265,00 €
	Company Logo - Fact. N° 1234324 Conforme	Company Lo...	100753	11 avr. 2025	11 mai 2025	596,16 €	596,16 €
	SFR - Fact. N°54893672 Conforme	SFR	100753	7 avr. 2025	8 mai 2025	450,00 €	450,00 €
	Barome - Fact N°09457398 Conforme	Barome	100753	1 avr. 2025	2 mai 2025	2 160,00 €	2 160,00 €
	Amazon - Fact N°20439547 Rejetée	Amazon	100753	1 avr. 2025	2 mai 2025	120,00 €	120,00 €

2. Vérification des factures

Tableau de bord Demandes Achat Notes de frais Paiements Transactions par carte Pré-Comptabilité CompanyName

Factures fournisseurs

Boîte de réception 4 A vérifier 5 Factures en attente Vérifiées

Rechercher dans le titre, le numéro de f... Filtre

	Titre	Bénéficiaire	Numéro de fac...	Date de factur...	Date d'échéance	Montant (HT)	Montant (TTC)
	AGEMA - Fact. N° 2021/0010 A vérifier	Agema	100753	14 avr. 2025	15 mai 2025	265,00 €	265,00 €
	Company Logo - Fact. N° 1234324 A vérifier	Company Lo...	100753	11 avr. 2025	11 mai 2025	596,16 €	596,16 €
	SFR - Fact. N°54893672 Refusée	SFR	100753	7 avr. 2025	8 mai 2025	450,00 €	450,00 €
	Binford - Fact.N°65489267 A vérifier	Binford	100753	4 avr. 2025	5 mai 2025	300,00 €	300,00 €
	Barome - Fact N°09457398 A vérifier	Barome	100753	1 avr. 2025	2 mai 2025	2 160,00 €	2 160,00 €
	Amazon - Fact N°20439547 En litige	Amazon	100753	1 avr. 2025	2 mai 2025	120,00 €	120,00 €

Visuels non contractuels

Quels services additionnels Agicap propose-t-elle comme PA de réception ?

Tableau de bord Achats **Paielements** Pré-Comptabilité

À préparer À signer Envoyé à la banque

☐ LABEL ☐ BÉNÉFICIAIRE ☐ RÉFÉRENCE ☐ DATE DE PAIEMENT

☒ Paiement fournisseurs
Barclays **Interne**

☒ Fournitures
HSBC **International**

☒ Agence de voyage
Lloyds **International**

☒ Freelance
RBS **International**

☐ Virement de trésorerie
HSBC **Interne**

FACTURE

Agema SARL
130 rue Paul Bert
69000 Lyon

David Dupont
12 cours Vitton
75000 Paris

Número de facture : 1
Date de facturation : 21/06/2023
Modalités de paiement : 30 jours
Date d'échéance : 21/07/2023

Description	Date	Qté	Prix unitaire	TVA %	Total
Produit A	26/04/2023	1,00	150,00 EUR	20,0 %	180,00 EUR
				Total excl. TVA	150,00 EUR
				TVA 20,0 %	30,00 EUR
				Montant total dû	180,00 EUR

Inform

Une demi-utilisateur

1 En uti

2 En

ACTIONS

Ann

Sup

Agicap permettra à ses clients d'être en règle avec les obligations de la réforme mais aussi de bénéficier de services additionnels, garantissant une **gestion efficace du poste fournisseurs** :

- ✓ **Cycle Purchase-to-Pay complet**, de la demande d'achat au paiement
- ✓ **Paielements directement** depuis Agicap avec le **protocole EBICS TS**
- ✓ **Intégration avec la gestion de trésorerie**
- ✓ **Règles de validation** automatisées sur plusieurs critères
- ✓ **Rapprochement automatique**
- ✓ **Pré-comptabilité** (journaux d'achat et de banque)
- ✓ **Gestion des budgets à 360°** (impact factures fournisseurs et dépenses par cartes)
- ✓ **Expérience intuitive** pour une adoption immédiate

Partie 3

Comment choisir sa PA d'émission ?

Que signifie **choisir** sa PA d'émission ?



Pour l'émission de vos factures, **vous êtes libre de contractualiser avec une ou plusieurs PA selon vos besoins opérationnels.**

Ainsi, vous pouvez choisir la PA intégrée à votre ERP pour vos factures clients B2B tout en choisissant une autre PA pour vos factures B2G. Dans ce dernier cas, vous continuerez à envoyer vos factures à destination des organismes publics via le portail ChorusPro, qui évoluera pour devenir une PA spécialisée pour le secteur public.



À la différence de la PA de réception, **aucune désignation officielle dans l'annuaire de la DGFIP n'est requise pour une PA d'émission.** C'est votre PA qui utilisera l'annuaire pour identifier la PA de réception choisie par chacun de vos clients professionnels, et acheminer la facture en conformité avec les standards (format structuré, mentions obligatoires, transmission au portail public). **Vous n'aurez donc pas à chercher vous-mêmes les PA de vos clients pour leur envoyer vos factures.**

Consultez la page 10 pour plus d'informations sur l'annuaire.



Pour rappel, **vous n'adresserez plus directement vos factures à vos clients domestiques** (établis en France et assujettis à la TVA). Votre PA d'émission transmettra les factures à la PA de réception de vos clients, qui les mettra automatiquement à leur disposition.

Simultanément, votre PA enverra ces mêmes factures au Portail Public de Facturation (PPF), qui centralisera les données pour pré-remplir vos déclarations de TVA et lutter contre la fraude à la TVA.

Quels sont les critères de choix d'une PA d'émission ?

1. Intégration

- Interfaçage avec les logiciels de facturation et ERP existants

2. Coût et déploiement

- Frais de mise en place et de formation
- Tarification en fonction du nombre de factures envoyées
- Coût des services additionnels
- Délai estimé pour un déploiement complet (y compris tests avec des clients pilote)

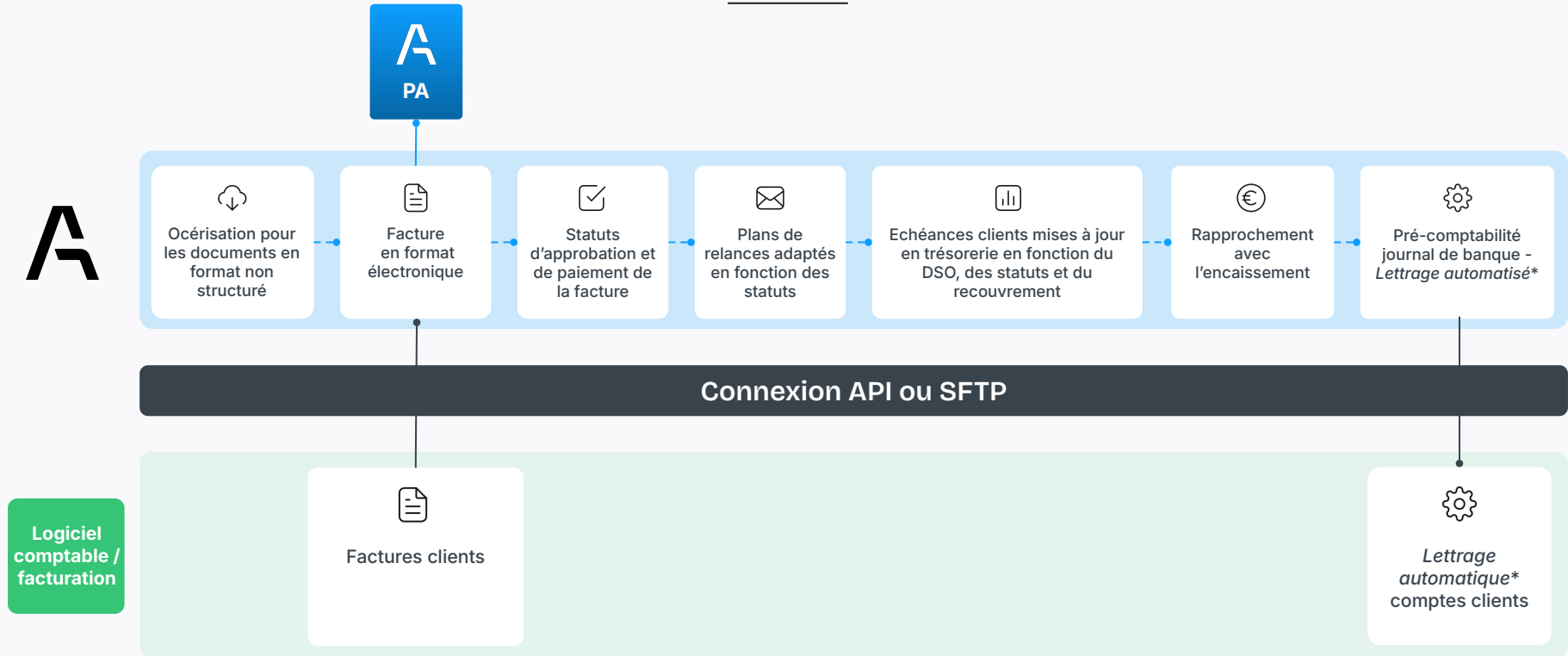
3. Support et sécurité

- Support technique multicanal (email, téléphone, portail client)
- Délai de réponse moyen du service client
- Engagements de SLA (temps de réponse, résolution des incidents)
- Compatibilité avec le système d'authentification interne et/ou double authentification et gestion des droits utilisateurs par rôle (ADV, comptabilité, etc.)

4. Services additionnels de gestion du poste clients

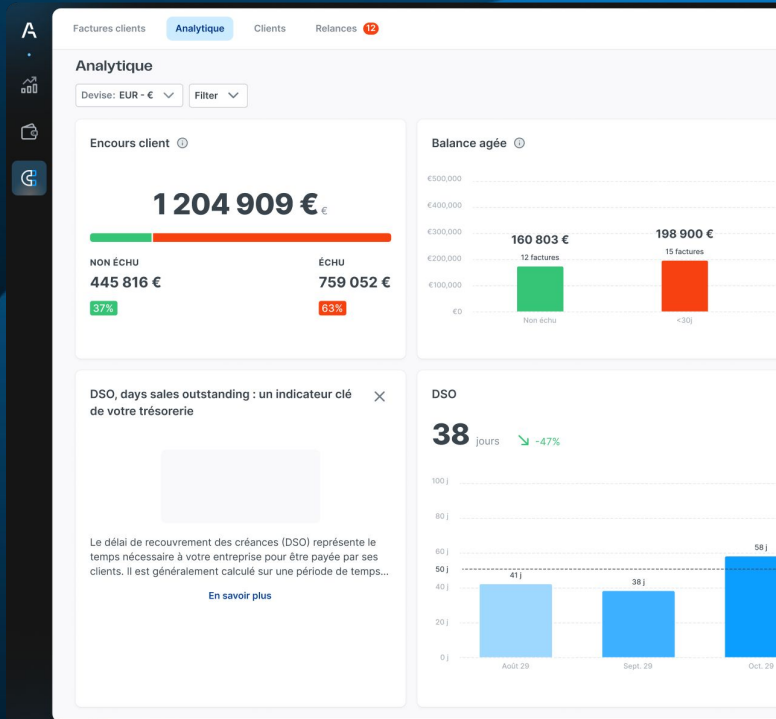
- Relances automatiques et personnalisées (email, courrier, téléphone, lettre recommandée)
- Portails clients avec accès aux factures et possibilité de paiement en ligne
- Pré-comptabilité automatisée avec export des journaux de vente et de banque, et lettrage automatisé des comptes clients
- Analytique avancée : DSO, balance âgée, scoring clients
- Intégration avec la gestion de trésorerie (impact du DSO sur le prévisionnel de trésorerie, etc.)
- Historique des interactions client liées au recouvrement et plateforme collaborative pour les équipes chargées du recouvrement
- Archivage à valeur probante sur 10 ans (avec tiers de confiance ou coffre-fort numérique)
- Recherche avancée de documents (filtrage, export, marquage)

Comment Agicap s'intègre dans la gestion de votre **poste client**



*Roadmap produit à titre indicatif et non contractuel : lettrage automatisé fin d'année 2025

Quels services additionnels Agicap propose-t-elle comme PA d'émission ?



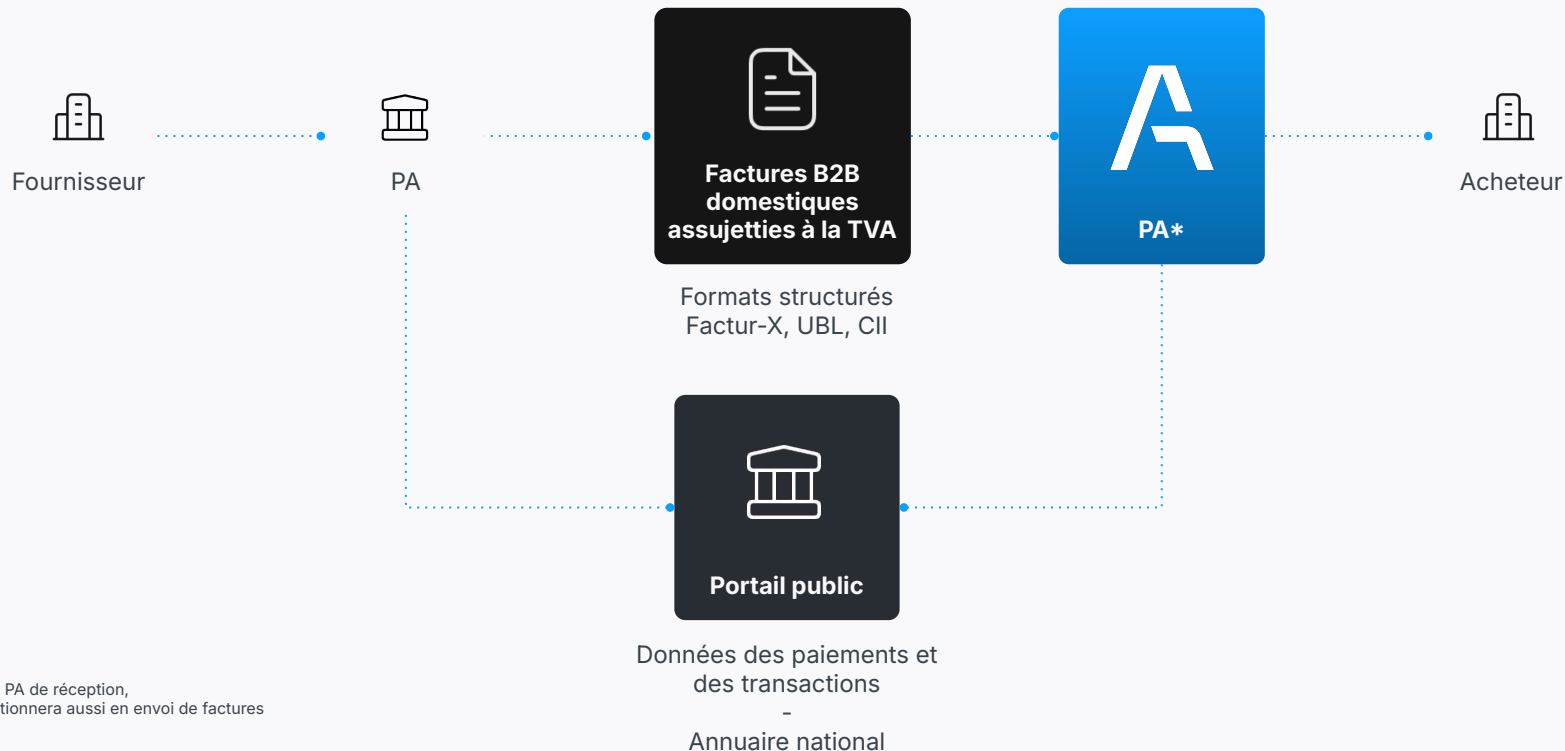
Agicap permettra à ses clients d'**être en règle** avec les obligations de la réforme mais aussi de bénéficier de services additionnels, garantissant une **gestion efficace du poste clients** :

- ✓ **Relances automatisées et sur-mesure**
- ✓ **Plans de relances** par email, téléphone, courrier et recommandé
- ✓ **Analytique** avec calcul de la balance âgée et du DSO
- ✓ **Intégration avec la gestion de trésorerie** : impact automatique du DSO par client dans le prévisionnel
- ✓ **Portails clients individuels** inclus avec accès à leurs factures et possibilité de régler directement par carte
- ✓ **Réconciliation automatique**
- ✓ **Pré-comptabilité** (journaux de vente et de banque)
- ✓ **Expérience intuitive** pour une adoption immédiate

Partie 4

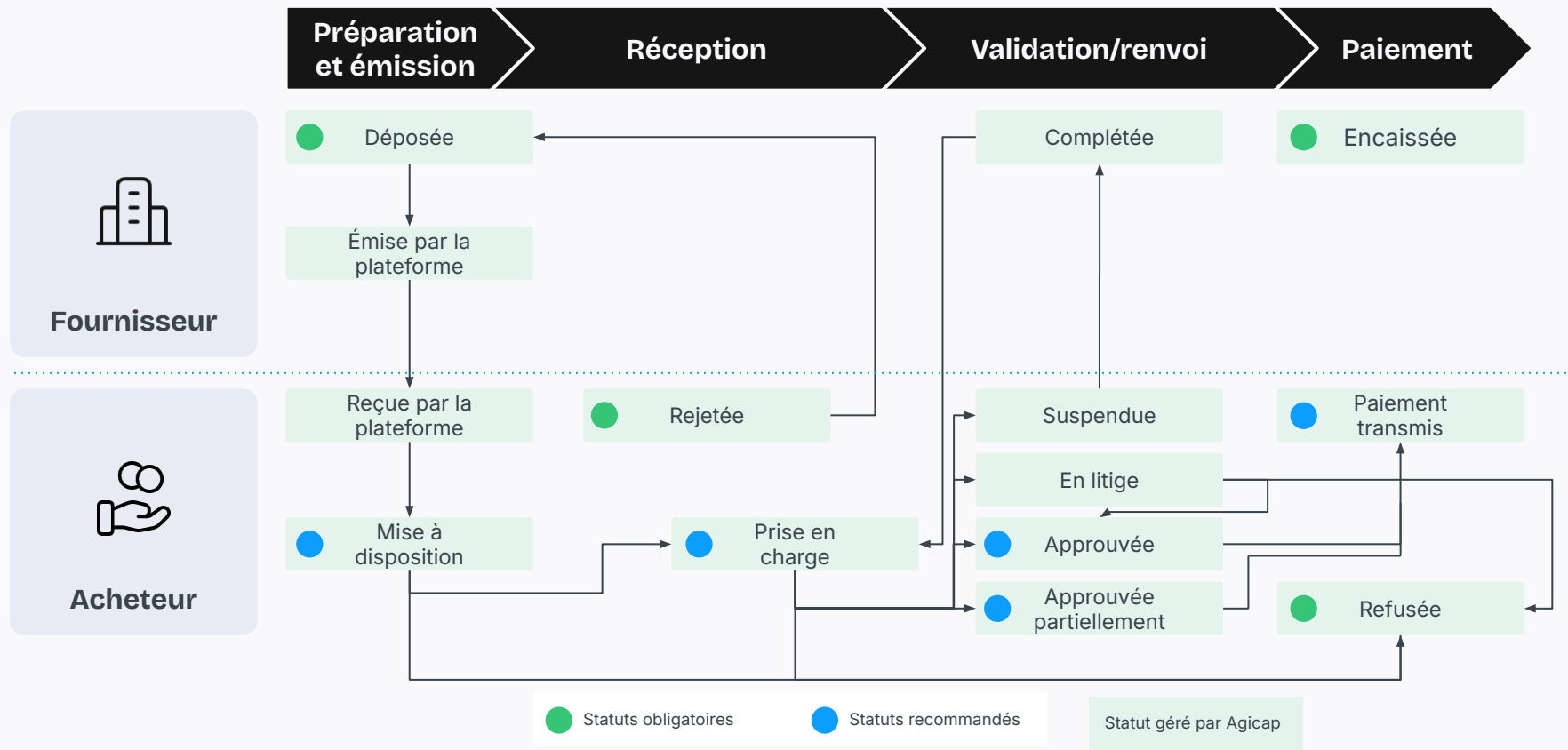
Pourquoi choisir Agicap comme PA ?

En tant que PA, Agicap sera connectée aux autres PA et au portail gouvernemental



*Schéma type en PA de réception,
la PA Agicap fonctionnera aussi en envoi de factures

Agicap gère l'ensemble des statuts du cycle de vie



Agicap a déjà **lancé avec succès** une plateforme de dématérialisation des factures en Italie et en Allemagne



Le modèle similaire italien centralisé

Un modèle similaire existe déjà en **Italie** où toutes les factures (B2B, B2C et B2G) passent par le **Sistema di Interscambio (SdI)** depuis 2019.

Agicap se **connecte ainsi au SdI pour le compte de ses clients** italiens afin de récupérer leurs factures fournisseurs.



Les formats standards déjà effectifs en Allemagne

Nous recevons déjà les factures fournisseurs **dans les formats réglementaires Factur-X, UBL et CII** pour nos clients en **Allemagne**, où la réforme est entrée en vigueur en janvier 2025.

Retour d'expérience de notre client Nutrisens sur la réforme de la facturation électronique en Italie

"Pour moi, c'est une très bonne chose et je ne reviendrai jamais en arrière.

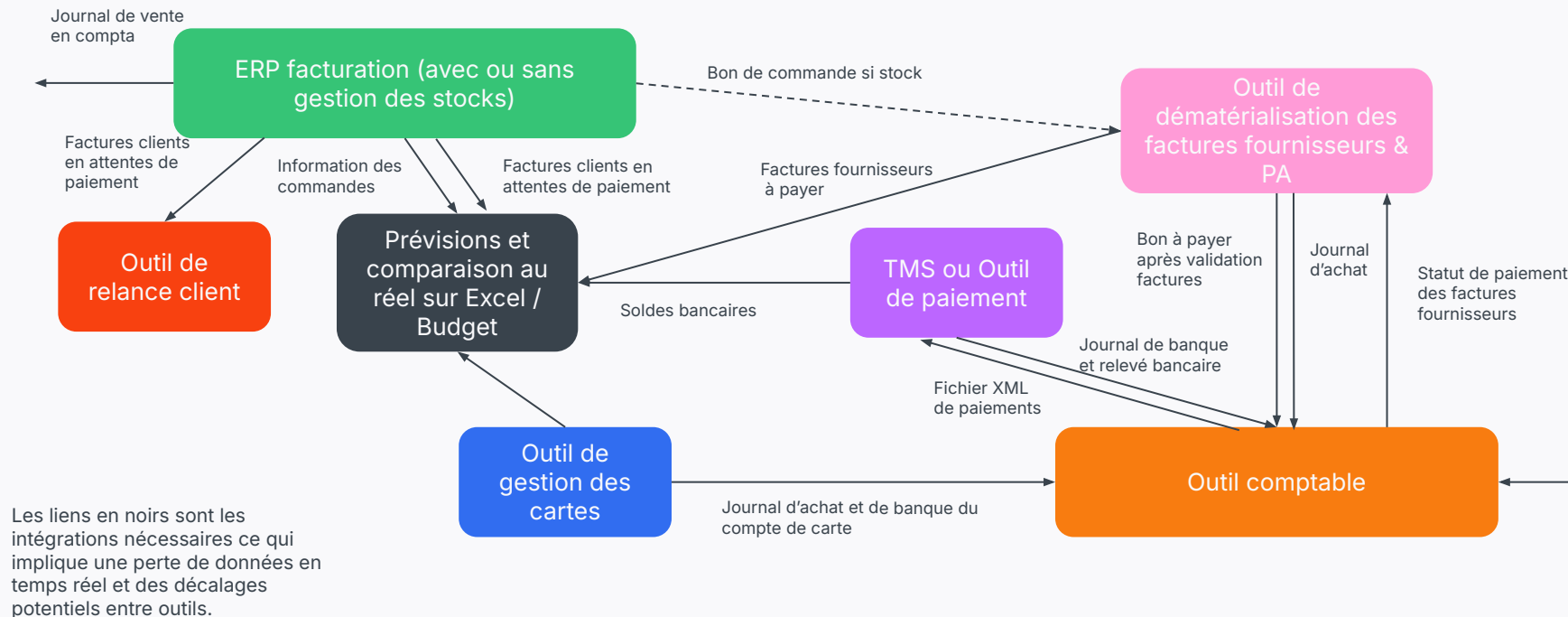
En termes d'**archivage**, c'est beaucoup plus facile à gérer. Il est également plus facile de **rechercher des documents**, d'**automatiser les processus** de facturation et d'envoi, et je pense que cela permet même de **réduire les coûts**.

Du point de vue du **recouvrement**, le client n'a plus l'excuse de ne pas avoir reçu la facture, ce qui simplifie également les choses."

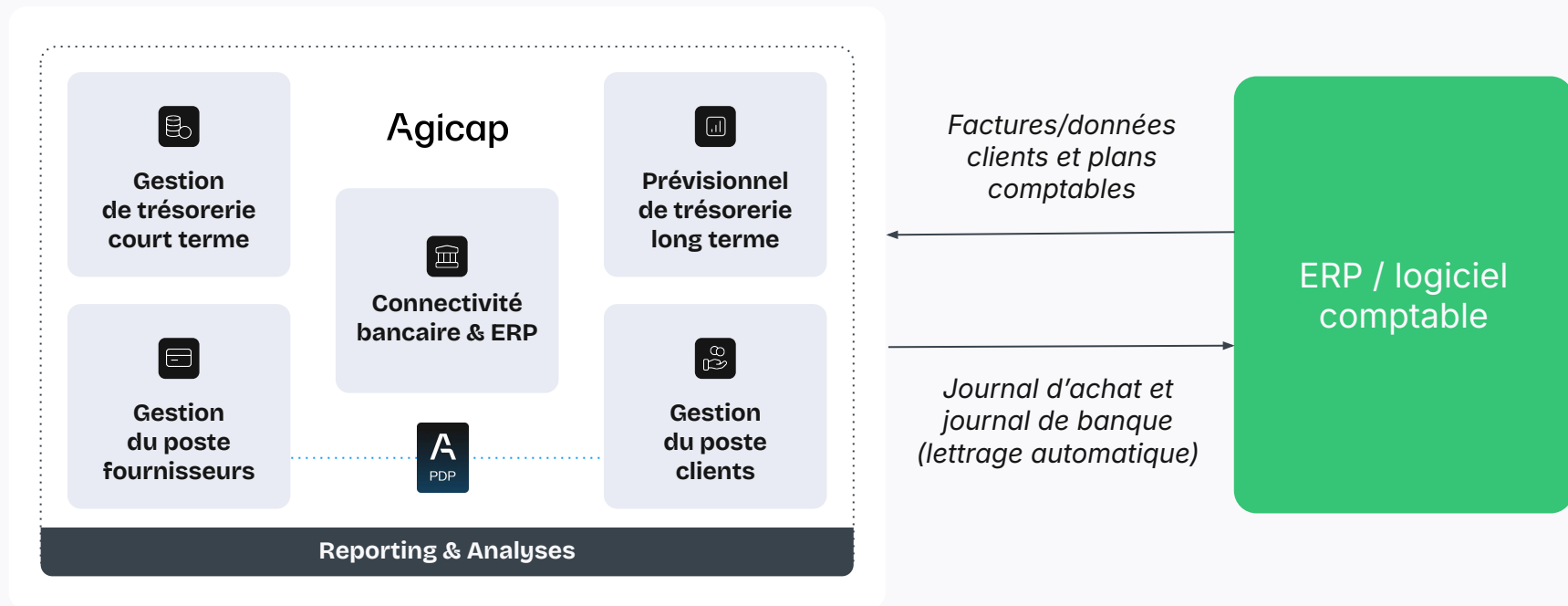


Roberto De Bonis
DAF, Nutrisens

La réforme est une opportunité pour améliorer vos processus financiers car de nombreuses PME et ETI fonctionnent avec des **outils fragmentés**



Agicap permet de **consolider ces outils en une plateforme unique** au service de votre performance cash



Agicap

[En savoir plus](#)